

Fiche signalétique de sécurité de produit

NUMÉROS DE CODE DE PRODUIT :
12259, 12246, 12290, 401, 402, 403, 404

SECTION 1

DATE DE PUBLICATION : 1^{er} mars 2012

IDENTITÉ : **COMPRESSE CHAUDE/FROIDE,
RÉUTILISABLE, GEL**

Téléphone d'urgence : **communiquer
avec votre centre régional antipoison**

RAPID
AID
Makes it better®

Rapid Aid Corp.
4120A, Sladeview Crescent
Mississauga
(Ontario) L5L
5Z3, Canada
Tél. 905 820-4788
1.800.COLD.HOT (265-
3468) Fax. 905 820-9226
www.rapidaid.com

SECTION 2 - INGRÉDIENTS DANGEREUX/INFORMATIONS D'IDENTITÉ

Composants dangereux (identité chimique spécifique, nom(s) commun(s))	NUMÉRO DE REGISTRE CAS	OSHA PEL	ACGIH TLV	Autres limites recommandées	% (en option)
Glycérine	56-81-5	15 mg/m ³ (poussière); 5 mg/m ³ (respirable) (vapeur)	10 mg/m ³ (vapeur)		10,00 - 20,00

SECTION 3 - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES

Point d'ébullition : 104,4 C (220F)	SP gravité (eau = 1) : 1,02
Pression de vapeur (mm Hg) : S.O.	Point de fusion : S.O.
Densité de la vapeur (air = 1) : S.O.	Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : S.O.
Solubilité dans l'eau : complète Apparence et odeur : gel visqueux clair, incolore, inodore, inséré dans une pochette en plastique étanche.	

SECTION 4 - DONNÉES SUR LES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Point de vaporisation (méthode utilisée) : inflammable dans des conditions normales de manutention		
Limites d'explosion : S.O.	LIE : S.O.	LSE : S.O.
Agent extincteur : utiliser un agent adapté au feu environnant tel que l'eau ou un brouillard de pulvérisation fin, une mousse extinctrice, le dioxyde de carbone ou un produit chimique sec.		
Procédures particulières de lutte contre l'incendie : combattre l'incendie en conservant une distance de sécurité. Les pompiers doivent porter l'équipement de protection approprié et un appareil de respiration autonome avec masque intégral qui fonctionne en mode de pression positive. Déplacer les contenants de la zone d'incendie s'il est sécuritaire de le faire.		
Risques d'incendie et d'explosion inhabituels : S.O.		

SECTION 5 - DONNÉES DE RÉACTIVITÉ

Stabilité : stable
Conditions à éviter : la chaleur et les flammes nues
Incompatibilité (matériaux à éviter) : des oxydants puissants (par ex. le chlore, les peroxydes, etc.).
Des produits ou des sous-produits de décomposition dangereux : inconnu.
Polymérisation dangereuse : ne se produira pas

Fiche signalétique de sécurité de produit

NUMÉROS DE CODE DE PRODUIT :
12259, 12246, 12290, 401, 402, 403, 404

SECTION 6 - DONNÉES SUR LES RISQUES POUR LA SANTÉ

Signes et symptômes d'exposition :

Inhalation : des effets nocifs ne sont pas prévus dans des conditions normales d'utilisation. Les produits chimiques des compresses endommagées peuvent avoir les risques suivants : si le produit est chauffé ou en cas de formation de vapeur, l'inhalation peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

Peau : des effets nocifs ne sont pas prévus dans des conditions normales d'utilisation. Des tests sur les animaux sur le gel contenues dans la pochette n'ont montré aucun symptôme d'irritation.

Yeux : des effets nocifs ne sont pas prévus dans des conditions normales d'utilisation. Des tests sur les animaux sur le gel contenues dans la pochette n'ont montré aucun symptôme d'irritation.

Ingestion : des effets nocifs ne sont pas prévus dans des conditions normales d'utilisation. Des tests sur les animaux sur le gel contenues dans la pochette n'ont montré aucun symptôme d'irritation.

Les conditions médicales généralement aggravées par l'exposition : inconnu

Procédures d'urgence et de premiers soins :

Contact avec la peau : les premiers soins ne sont normalement pas nécessaires. Des effets nocifs ne sont pas prévus dans des conditions normales d'utilisation.

Contact avec les yeux : les premiers soins ne sont normalement pas nécessaires. Des effets nocifs ne sont pas prévus dans des conditions normales d'utilisation.

Inhalation : les premiers soins ne sont normalement pas nécessaires. Des effets nocifs ne sont pas prévus dans des conditions normales d'utilisation.

Ingestion : les premiers soins ne sont normalement pas nécessaires. Des effets nocifs ne sont pas prévus dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 7 - DÉVERSEMENTS, FUITES ET PROCÉDURES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement accidentel. Ramasser les articles dispersés, et les placer dans un conteneur pour l'élimination. Procédures d'assainissement recommandées lorsqu'une compresse est endommagée : aérer la zone de déversement. Retirer toutes les sources d'inflammation. Couvrir toute matière déversée avec un matériau absorbant non combustible, tel que de la vermiculite ou du sable, puis placer le matériau absorbant dans un récipient pour élimination ultérieure. Avertir les autorités compétentes comme requis. Méthode d'élimination des déchets : suivre toutes les réglementations locales, provinciales et fédérales.

Précautions à prendre lors de la manutention et de l'entreposage. Utiliser dans un endroit bien aéré. Protéger de tout dommage.

Procédures de manutention recommandées lorsqu'une compresse est endommagée : porter l'équipement de protection approprié.

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver soigneusement après la manutention.

Conserver dans un environnement frais, sec et bien ventilé. Ranger à l'abri des produits incompatibles et de la lumière directe du soleil.

Inspecter périodiquement pour les dommages ou les fuites. Protéger de tout dommage.

Autres précautions : aucune

SECTION 8 - MESURES DE CONTRÔLE

Protection des voies respiratoires (préciser le type). Non requis dans des conditions normales de manutention.

Procédures de protection recommandées lorsqu'une compresse est endommagée : une protection respiratoire est requise si la concentration excède le TLV. Il convient de solliciter l'avis des spécialistes de la protection respiratoire.

Ventilation : à utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.

Procédures de protection recommandées lorsqu'une compresse est endommagée : utiliser une ventilation générale ou locale pour conserver les concentrations d'air sous le seuil d'exposition recommandé.

Gants de protection : aucune mesure requise lorsque le produit est utilisé comme prévu.

Procédures de protection recommandées lorsqu'une compresse est endommagée : des gants imperméables au matériel sont recommandés. Il convient de solliciter l'avis des fournisseurs de gants.

Protection des yeux : aucune mesure requise lorsque le produit est utilisé comme prévu.

Procédures de protection recommandées lorsqu'une compresse est endommagée : des lunettes de sécurité ou des lunettes comme il est approprié pour la tâche à accomplir.

Autre équipement ou vêtements de protection : aucune mesure requise dans des conditions normales.

Fiche signalétique de sécurité de produit

NUMÉROS DE CODE DE PRODUIT :

12259, 12246, 12290, 401, 402, 403, 404

Procédures de protection recommandées lorsqu'une compresse est endommagée : une douche oculaire et une douche de sécurité devraient être présentes dans la zone de travail immédiate. D'autres équipements peuvent être nécessaires en fonction des normes du milieu de travail.

Pratiques d'hygiène au travail : manipuler conformément à une bonne pratique d'hygiène industrielle et de sécurité.

Procédures de protection recommandées lorsqu'une compresse est endommagée : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

SECTION 9 – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Cote de sécurité et indice de risque : (minime = 0; léger = 1; modéré = 2; grave = 3; extrême = 4)

Santé (rapport toxicité-chronicité) : 0 Inflammabilité : 0 Réactivité : 0 Environnement (air-eau-terre) : 0

SECTION 10 - INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Norme fédérale (US) :

OSHA : ce matériau n'est pas classé comme dangereux en vertu l'OSHA (29 CFR Partie 1910.1200). Ce produit est considéré comme un « produit » sous 29 CFR Partie 1910.1200. Ce produit peut être considéré comme un « produit manufacturé » ou un « dispositif médical ».

Quantité à déclarer selon CERCLA (40 CFR 117.302) : aucun signalé.

TSCA : tous les ingrédients énumérés apparaissent dans la liste de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

SARA, TITRE III : Section 302, substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355 : aucune substance extrêmement dangereuse n'est présente dans ce matériau.

SARA, TITRE III : Section 311 et 312, exigences MSDS, 40 CFR 370. Catégories de danger : aucun. En vertu des sections 311 ET 312 de SARA, l'EPA a établi des quantités minimales pour la déclaration des produits chimiques dangereux. Les seuils actuels sont de 500 livres pour la détermination des quantités critiques (TPQ), selon la valeur la plus faible, pour les substances extrêmement dangereuses et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA, TITRE III : Section 313, Notification des produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : ce matériau n'est pas soumis à la liste des exigences en matière de notification de SARA, car il ne contient pas de produits chimiques toxiques au-dessus des concentrations minimales.

Loi sur le droit à l'information des États-Unis :

Californie, proposition 65 : au meilleur de nos connaissances, ce produit ne contient pas de produits chimiques connus de l'État de Californie qui sont la cause de cancer ou de troubles de la reproduction.

Autres listes du droit à l'information des États-Unis : les produits chimiques suivants sont spécifiquement énumérés par des États individuels :
Glycérine
(MA, MN, NJ, PA, RI).

Information internationale :

Classification SIMDUT du Canada : ce produit n'est pas un produit contrôlé par SIMDUT au Canada. Ce produit peut être considéré comme un « produit manufacturé » ou un « dispositif médical ».

Information sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la liste des substances domestiques (LSD).

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du CPR et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le CPR.

Fiche signalétique de sécurité de produit

NUMÉROS DE CODE DE PRODUIT :

12259, 12246, 12290, 401, 402, 403, 404

SECTION 11 — INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Les informations fournies dans cette fiche signalétique de sécurité ont été obtenues à partir de sources jugées fiables. Medline Industries, Inc. n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document.

Historique de révision du document :

Publié : 1^{er} mars 2012. Nouveau document

Révision :